

60



essai 18 TEINTURES
POUR CHEVEUX
**Trop de
substances
toxiques !**

millions
de consommateurs

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

FORFAITS INTERNET

La grande embrouille

Notre comparatif des nouvelles offres



➔ **ESSAI**



**9 LAVE-LINGE
"TOP"** de 280 € à 1110 €

Les modèles
à privilégier

➔ **ESSAI**

de 15 € à 170 €

**30 ANTIVOLS
DEUX-ROUES**

Les plus
efficaces



M 01378 - 459 - F : 4,40 €



Mise au point

Les chiropracteurs sont pleinement reconnus

Contrairement aux ostéopathes, les chiropracteurs peuvent désormais manipuler les vertèbres cervicales de leurs patients sans une autorisation médicale préalable.



La chiropratique peut être remboursée par certaines complémentaires santé, pas par l'Assurance maladie.

Leur métier est reconnu depuis la loi du 4 mars 2002. Mais les chiropracteurs auront patienté neuf ans – jusqu'au 7 janvier 2011 – avant que soient publiés un décret et un arrêté encadrant leur profession. Surprise : le décret leur est plus favorable que celui qui s'applique aux ostéopathes, l'autre profession de thérapie manuelle reconnue (voir «60» n° 453, octobre 2010).

Soulager des maux d'ordre mécanique

On peut consulter un ostéopathe ou un chiropracteur pour soulager des maux d'ordre mécanique (douleurs articulaires, de dos, sciatique...). Pourtant, contrairement aux ostéopathes, les chiropracteurs n'auront pas besoin de demander une autorisation médicale avant de manipuler les vertèbres cervicales de leurs

patients. « Notre formation en six ans, au sein d'une école unique, garantit aux six cents chiropracteurs diplômés un socle élevé de compétences communes. Grâce à cette organisation au niveau national, mais aussi international, nous avons mené des recherches qui ont démontré l'innocuité de nos manipulations cervicales », décrypte Philippe Fleuriau, le président de l'Association française de chiropratique. Au contraire, les ostéopathes – vingt fois plus nombreux – sont moins bien structurés avec, en France, cinquante écoles de qualité inégale.

Tables à ressort et percuteurs

Le décret sur la chiropratique se distingue aussi de celui sur l'ostéopathie sur deux aspects techniques. *Primo*, les chiropracteurs peuvent manipuler « avec ou sans vecteur de force », alors que les ostéopathes doivent s'en tenir à des manipulations « non forcées ». Mais il n'existe pas de définition médicale précise d'une manipulation non forcée. *Secundo*, leur décret autorise clairement les chiropracteurs à intervenir sur le système nerveux, notamment au niveau de la colonne vertébrale, qui abrite la moelle épinière. Moins explicite, le décret sur l'ostéopathie parle de manipulations « musculo-squelettique ». Sauf que la colonne vertébrale fait partie du squelette humain... Conclusion : à l'exception notable des vertèbres cervicales, chiropracteurs et ostéopathes peuvent effectuer les mêmes manipulations. Enfin, une spécificité des chiropracteurs, non revendiquée par les ostéopathes, est réaffirmée : les manipulations à l'aide d'instruments. « Nous pouvons utiliser des tables à ressort [aussi appelées tables "drop"], ou encore des percuteurs, moins traumatisants, par exemple, dans les lumbagos aigus », décrit Philippe Fleuriau. Quant au coût de la séance (entre 35 et 80 €), il est très proche des tarifs pratiqués en ostéopathie.

PRÉVENTION

Ne mettez plus bébé dans un trotteur

Quand bébé ne se tient pas encore debout, ses parents l'installent parfois dans un trotteur (encore appelé youpala), pour l'aider à se déplacer sur ses deux jambes. Une fausse bonne idée, si l'on en croit un rapport rédigé pour l'Association européenne pour la sécurité des consommateurs et des produits (ECSA) et l'Association européenne pour la coordination de la représentation des consommateurs dans la normalisation (Anec). D'abord, le trotteur n'aidera pas, voire perturbera l'apprentissage de la marche. Surtout, ces trotteurs sont à l'origine de chutes (en particulier dans les escaliers) qui peuvent s'avérer très graves. 90 % des blessures surviennent à la tête,



Mieux vaut se passer des youpala, inutiles et potentiellement dangereux.

et dans plus de 30 % des cas, au niveau du cerveau, alertent les deux associations. On déplore aussi des intoxications ou brûlures quand les petits s'emparent d'objets à risque (bouilloire, radiateur...) devenus accessibles grâce au youpala.